AE CORP
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 12 Avenue de la Dame
Zone Euro 2000
30132 CAISSARGUES
833 625 825 RCS NIMES

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 08 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 08 janvier,
A 18 heures,

Les associés de la société AE CORP, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, divisé en 1 000 parts de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

Monsieur Adrien BASTIDE, titulaire de 10 parts sociales en pleine propriété,

Monsieur Edouard BASTIDE, titulaire de 10 parts sociales en pleine propriété,

Monsieur Vincent BASTIDE, titulaire de 980 parts sociales en pleine propriété,

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Vincent BASTIDE, associé présent et acceptant qui possède ou représente le plus grand nombre de parts, aucun gérant n'étant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,

- Nomination d'un nouveau gérant en remplacement de Monsieur Guillaume PARMENTIER, démissionnaire,

- Rémunération de la gérance,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

AB EB

kB GP

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,

- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Guillaume PARMENTIER de ses fonctions de gérant à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale le remercie pour l'accomplissement de ses fonctions et le dispense du délai de préavis de trois mois prévu à l'article 15 des statuts.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en remplacement de Monsieur Guillaume PARMENTIER, en qualité de nouveau gérant à compter de ce jour et ce pour une durée illimitée :

Adrien BASTIDE,
né le 29 juin 2003 à NIMES (30),
demeurant 570 Chemin du Carreau de Lanes 30900 NIMES.

Monsieur Adrien BASTIDE exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Adrien BASTIDE déclare qu'il accepte les fonctions de gérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEUXIEME RÉSOLUTION

En rémunération de ses fonctions, Monsieur Adrien BASTIDE aura droit à une rémunération dont les modalités seront fixées lors de la prochaine délibération de l'Assemblée Générale des associés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

AB EB

KB GP

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant démissionnaire, le nouveau gérant, le président de séance et les associés ou leurs mandataires.

M. Guillaume PARMENTIER

M. Adrien BASTIDE

Bon pour acceptation des fonctions de gérant

Bon pour acceptation des fonctions de gérant

M. Vincent BASTIDE

M. Edouard BASTIDE